



SAGE Vilaine

Délibération

**1/ Information sur la mise en place de contrats régionaux de mise en œuvre du SAGE**

---

***Etaient présents :***

Collège des Elus :

Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).

Messieurs Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) – Henri BRIAND, Maire de Saint-Marcel (56) - Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne, Président de la CLE du SAGE Vilaine – Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Marcel VERGER, Conseiller Général de la Loire-Atlantique.

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, Bretagne Vivante - SEPNB.

Messieurs Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine - Henri DEUDON, SAUR – Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne - Hervé LE BOULER, Union Régionale des FDPPMA des Régions Pays de Loire, Centre – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique – Pascal MÉTAYER, Conchyliculteur - Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne ».

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Mesdames Françoise DELABY, DIREN des Pays de la Loire, représentant le Préfet de la Région des Pays de la Loire - Annie DUFAY, DIREN Centre, représentant le Préfet coordonnateur de bassin - Pascale FAURE, MISE d'Ille et Vilaine - Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, DDAF d'Ille et Vilaine, représentant la Préfète d'Ille et Vilaine - Fabienne HERBINOT, DIREN Bretagne – Représentant la Préfète de la Région Bretagne.

Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Pierre-Marie CHAPON, Conseil Supérieur de la Pêche - Romain CHAUVIERE, MISE du Morbihan – Alain CRAVE, Chargé de Recherche CNRS, Géosciences - Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant, représentant le Préfet de la Loire-Atlantique - Paul FERRAND, Responsable du Pôle de l'Eau de la Loire-Atlantique – Robert LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes), – Daniel SALAUN, MISE des Côtes d'Armor, représentant le Préfet des Côtes d'Armor.

***Etaient excusés :***

Mesdames Nicole BOUILLON, Conseillère Générale de la Mayenne - Isabelle THOMAS & Annie LE POEZAT, Conseillères Régionales de Bretagne – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire - Adeline L'HONEN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire.

Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joël BOUVET, Maire de Brécé (35) - Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Michel DAVID, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Philippe DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne (35) – Henri DEROIN, Maire de Ploubalay (22) – Yves DONGUY, SEPNB - Marcel ETIENNE, SADE – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Etienne LACOMBE, Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) - Michel MAHÉAS, Maire de Rieux (56) - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) - Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – René MORICE, Maire de Glénac (56) – Jacques PAINVIN, Directeur de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 - René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional de VÉOLIA Eau - Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPMA de Bretagne – Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35).

***Assistaient également à la séance :***

Mesdames Gwénaél ARTUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine – Céline CIBIEN, DDAF de la Loire-Atlantique - Delphine FORESTIER, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Don - Carole FOUVILLE, Animatrice au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu – Françoise KERFANT, DDE d'Ille et Vilaine - Christine ROLEZ, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon.

Messieurs Nicolas DOUCHIN, Médiateur de l'eau au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Chère – Bertrand BARBIER-THALY, Technicien au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Frédéric FAISSOLLE, Conseil Général de la Loire-Atlantique – Jacky FLIPPOT, Adjoint au Maire de Blain (44) - Jean-Louis GIRARD, Sous-Préfecture de Redon – Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon - Bernard JOULAIN, Mairie de Blain (44) – Philippe LAGUIONTE, Doctorant Géosciences CNRS - Frédéric POUILLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.

*Services de l'IAV :*

Mlle Myriam MARTINS, Secrétariat de la CLE.

Messieurs Michel ALLANIC, Directeur – Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine - Sébastien BARON, Chargé de Mission « Programme de vulnérabilité auprès des entreprises dans le cadre de la lutte contre les inondations – Aldo PENASSO, Ingénieur Hydrologue - Anthony THOMAS, Stagiaire (réalisation inventaire des cours d'eau).

En faisant du "bon état écologique" des masses d'eau un résultat impératif avant 2015, la Directive Cadre sur l'Eau nous pose la question de la conduite des actions de terrain visant à la fois l'entretien des milieux et la restauration de la qualité. En termes de politiques publiques, la question posée revient à celle de l'application des actions sur des territoires naturels que sont les bassins versants. Il s'agit donc de donner un cadre adapté, cohérent et durable à l'ensemble des financements vers les structures mettant en œuvre les programmes visant à la réussite des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, exprimés par les SDAGE et SAGE.

Les deux régions Bretagne et Pays de la Loire proposent des mécanismes de contractualisation pour mettre en place de façon opérationnelle leurs financements pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le cadre du "contrat régional de bassin versant" de la Région Pays de la Loire est maintenant publié, celui du "contrat de SAGE" de la région Bretagne a été récemment décrit dans ces grandes lignes, mais n'est pas encore opérationnel. Les objectifs et principes généraux de ces deux contrats sont assez proches.

**Le CRBV de la Région des Pays de la Loire** repose sur la mise en œuvre d'actions à l'échelle des bassins versants où un SAGE est approuvé. Il repose sur une synthèse des enjeux des bassins versants, établis à partir du SAGE et approuvée par la CLE. Il se poursuit par un programme d'actions à engager sur trois ans. L'ensemble du champ des politiques de l'eau et des milieux aquatiques est visé, mais le rapport de l'Assemblée régionale insiste davantage sur les actions de restauration du milieu et précise que les actions agricoles seront examinées au cas par cas. Le taux d'intervention de la région varie selon les actions hors animation avec un maximum de 80%, et un taux moyen, pour la totalité du contrat, qui doit rester inférieur ou égal à 40%.

L'animation du contrat est présentée à travers celle de l'animation de la CLE (et du financement de la structure porteuse). Une ligne de fonctionnement pour les opérateurs de terrain ("ingénierie locale ") est prévue, mais aux taux très bas de 5%. Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans.

**Le Contrat de SAGE de la Région Bretagne s'articule à deux niveaux** : le premier est celui du cadre défini par le SAGE, signé par la Région, la CLE, et l'EPTB porteur ; le second est le contrat opérationnel "territoires d'eau" déclinant les actions des opérateurs locaux (les "syndicats de rivière") et signés avec eux.

Le contrat avec l'EPTB prévoit, outre la poursuite de l'animation de la CLE, une mission d'appui à la mise en place, à l'animation et à la coordination des programmes d'action territorialisés.

Les contrats opérationnels de bassin "territoires d'eau" visent l'ensemble du champ des politiques de l'eau dans l'objectif de réussite de la DCE et exigent une organisation permettant la concertation entre tous les acteurs locaux, et des actions vers l'ensemble des publics.

Les taux d'intervention ne sont pas encore annoncés par la Région Bretagne. Les contrats dureraient 3 ans et se mettraient en place à la fin de cette année.

Ces deux propositions de contractualisation sont particulièrement pertinentes car elle s'appuient sur la dynamique de la CLE, les orientations du SAGE, et permettent une mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du bassin.

On regrettera toutefois que le projet de contrat de la Région Pays de la Loire ne prenne pas en compte la taille du bassin de la Vilaine, et la subsidiarité affirmée par le SAGE. Le projet breton d'une contractualisation à deux niveaux permet de responsabiliser les maîtres d'ouvrages locaux et de prendre en compte les projets qui ne sont pas au même niveau d'avancement.

Nous devons également porter dans cette contractualisation, l'expression du besoin indispensable de soutien au fonctionnement des structures opérationnelles locales, qui ne peut se résumer au fonctionnement de l'EPTB porteur de la CLE.

*Après en avoir en avoir délibéré, la CLE :*

- prend note des propositions de contractualisation de la Région des Pays de la Loire et du projet comparable en cours d'élaboration par la Région Bretagne ;
- approuve le principe d'une contractualisation de bassin versant avec les Régions et autres partenaires financiers ;
- demande à l'IAV d'engager le travail technique de préparation des conventions ;
- rappelle les préconisations du SAGE sur la subsidiarité et le rôle à donner aux syndicats intercommunaux de rivière ;
- insiste sur la nécessité de prévoir, avec tous les financeurs, un renforcement des moyens de fonctionnement des structures de terrain.



Jean-René MARSAC  
Président de la CLE du SAGE Vilaine